

# COMMUNE DE LA HAYE SAINT SYLVESTRE

## EXTRAIT DE DELIBERATION

Date de Convocation : 15.04.2011 Date d'affichage : 15.04.2011

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 7

L'an deux mil onze, le vingt sept avril à quinze heures, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. COURVOISIER François, Maire.

Etaient présents : M. HEBERT Gilles, Mme BRUNET Virginie (Adjoint), Mme BAROUX Véronique, M. COURVOISIER André, Mme BIQUET Hélène.

Absents : M. FROMENTIN Philippe (pouvoir à M. Courvoisier), M. COLIN Fabien, Mme PIPON Alexandrine

Mme BIQUET Hélène a été nommée secrétaire de séance.

### **OBJET : D 2011/012**

### **AVIS SUR LE S.C.O.T. PAYS RISLE CHARENTONNE**



Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du président du Pays Risle Charentonne concernant la présentation du nouveau projet du SCOT voté par le comité syndical le 04 janvier 2011. Il présente également les différents documents concernant ce projet et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'émettre un avis favorable avec réserves concernant le projet du SCOT du Pays Risle Charentonne
- Explique que les réserves portent sur la partie urbanisme. En effet, le Conseil Municipal est conscient de la nécessité de mettre en place un document d'urbanisme, mais décide que lui seul aura le choix du document à mettre en place.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire*

*F. COURVOISIER*

Acte rendu exécutoire après :

envoi en Préfecture le 02/05/2011

et publication le 04/05/2011

Le Maire

F. COURVOISIER

